



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 09/05/2023

Publication :
le 19/05/2023

SEANCE DU 15 MAI 2023

Délibération n° D-2023-182

Accord-cadre de travaux de signalisation horizontale -
Autorisation de souscription du marché

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Aurore NADAL, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Direction de l'Espace Public

**Accord-cadre de travaux de signalisation horizontale
- Autorisation de souscription du marché**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Considérant qu'en raison des opérations d'aménagement, des travaux de réfection de revêtements suite au diagnostic voirie et de mise en œuvre du schéma cyclable, le besoin en signalisation horizontale s'est accru ;

Considérant qu'en complément des travaux réalisés par la Régie Voirie, il convient de faire appel à des entreprises de travaux extérieurs, afin de compenser le surplus d'activité ;
Considérant que la collectivité n'est pas en mesure de connaître précisément à l'avance le volume de travaux, celui-ci étant fonction du plan de charge de la régie voirie ;

Il convient de mettre en place un accord-cadre de travaux multi-attributaires à marchés subséquents afin de définir avec précision les prestations à réaliser, leurs modalités d'exécution et de ne pas dépendre d'un seul opérateur économique.

Cet accord-cadre non alloti concerne à la fois des opérations de travaux de renouvellement de marquages en place, des marquages temporaires et des travaux neufs. Ces travaux seront principalement réalisés en milieu urbain sur l'espace public, mais également sur le domaine privé de la Ville (cours d'écoles, aires de stationnement...).

L'exécution des travaux de signalisation horizontale se fera avec différents produits, notamment :

- peinture solvantée rétro-réfléchissante blanche et jaune permanente,
- peinture à l'eau rétro-réfléchissante ou non rétro-réfléchissante blanche permanente,
- enduit à chaud rétro-réfléchissant blanc et jaune permanent,
- élément préfabriqué thermocollé blancs et rétro-réfléchissant permanent,
- enduit bi-composant gravillonné,
- peinture à l'eau ou solvantée de couleur permanente,
- et peinture à l'eau jaune temporaire.

Les travaux seront précisés dans chaque marché subséquent.

Cet accord-cadre de travaux de signalisation horizontale d'un montant maximum de 400 000,00 € TTC et d'une durée de deux ans, est renouvelable une fois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'accord-cadre multi-attributaires à venir, relatif à des travaux de signalisation horizontale tel que défini ci-dessus, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Florent SIMMONET

Jérôme BALOGÉ